

RÈGLEMENT DE L'ANIMATION

« LA GUINGUETTE DE LA COMBE »

1. ORGANISATEUR

L'animation intitulée « **La Guinguette de La Combe** » (ci-après « l'Animation ») est organisée par le Centre commercial **La Combe**, situé à Nyon, en collaboration avec l'agence **MOSH** (ci-après « l'Organisateur »).

2. OBJET DE L'ANIMATION

Dans le cadre de la campagne estivale « **L'été commence à La Combe** », La Guinguette de La Combe propose aux visiteurs un espace convivial leur permettant de profiter d'une limonade offerte et de participer à un concours.

L'Animation a pour objectif de récompenser les clients ayant effectué un achat dans une enseigne de La Combe, tout en mettant en valeur les commerçants du centre.

3. DATE, LIEU ET DURÉE

Dates :

- Mercredi 12 août 2026
- Samedi 15 août 2026

Horaires :

De **10h00 à 17h00**

Lieu :

Centre commercial La Combe – Esplanade extérieure (ou à l'intérieur du centre si les conditions météorologiques l'exigent).

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les horaires, déplacer, suspendre ou interrompre l'Animation à tout moment en cas de force majeure, de problème technique, de conditions météorologiques défavorables ou pour toute raison liée à la sécurité ou au bon déroulement de l'événement, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Animation est ouverte à toute personne physique.

Pour participer, chaque visiteur doit impérativement :

- présenter un ticket de caisse du jour provenant d'une enseigne de La Combe ;
- scanner le QR Code mis à disposition sur le stand ;
- remplir le formulaire de participation ;
- accepter le présent règlement.

Une seule participation est autorisée par personne et par jour d'animation.

Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leur représentant légal.

Toute participation incomplète, erronée ou non conforme pourra être annulée sans possibilité de réclamation.

5. DÉROULEMENT DE L'ANIMATION

Après vérification du ticket de caisse, le participant reçoit gratuitement une limonade.

Il est ensuite invité à scanner le QR Code présent sur le stand afin de participer au concours.

À l'issue de l'Animation, un tirage au sort désignera le ou les gagnants parmi les participations valides.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler toute participation en cas de fraude, de tentative de fraude ou de comportement inapproprié.

6. DOTATIONS

Les participants pourront tenter de remporter :

- des cartes cadeaux La Combe ;
- ou des lots offerts par les commerçants partenaires.

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur selon les coordonnées renseignées lors de leur participation.

Les dotations ne sont ni échangeables, ni remboursables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie en espèces.

7. RESPONSABILITÉ

L'Animation se déroule dans un cadre convivial et sécurisé.

Toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité ou les instructions de l'équipe d'animation pourra être exclue immédiatement de l'Animation, sans possibilité de réclamation.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du matériel, de perte d'effets personnels ou de comportement inapproprié d'un participant.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées (nom, prénom, adresse e-mail et, le cas échéant, numéro de téléphone) sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'Animation, du tirage au sort et des communications du Centre commercial La Combe.

Conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant l'Organisateur.

9. DROIT À L'IMAGE

Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant l'Animation à des fins de communication (réseaux sociaux, site internet et supports promotionnels).

Toute personne apparaissant de manière identifiable devra avoir préalablement donné son accord conformément aux dispositions applicables.

10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'Animation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est disponible sur le stand pendant toute la durée de l'Animation et peut être communiqué sur simple demande.

11. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Le présent règlement est soumis au droit suisse.

Tout litige relatif à l'Animation sera soumis aux tribunaux compétents du canton de Vaud.